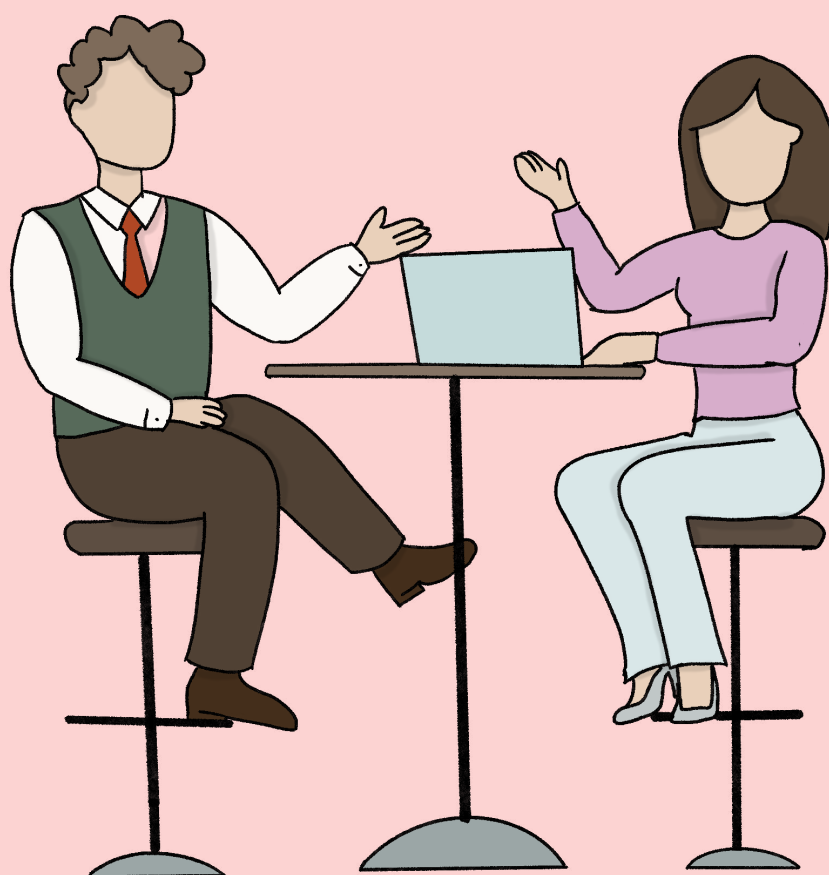


Bilan de compétence



BILAN DE COMPÉTENCES

Le bilan de compétences vous permet de faire un point sur votre vie professionnelle, d'analyser vos compétences, vos aptitudes et vos motivations. Il pourra vous aider à définir un projet professionnel cohérent ou valider un projet de formation. Il peut être réalisé pendant ou en dehors du temps de travail pour les salarié.e.s.

QUI ?	Demandeur.euse d'emploi, salarié.e en CDD, CDI, intérim, en reconversion
DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION	Entretien d'information en amont du bilan de compétences Entrée permanente après accord du financeur Dates d'information collective, se renseigner au 02.98.41.46.47 (Brest, Pont-de-Buis) ou au 02.98.75.01.26 (Quimper)
OBJECTIFS	Identifier ce qui vous représente : motivations, intérêts, valeurs... Evaluer votre expérience professionnelle Définir un projet professionnel réaliste et réalisable Vous accompagner de manière individuelle et vous amener à construire votre propre plan d'action Analyser le marché du travail ou les possibles entrées en formation Effectuer un suivi de votre évolution dans le temps
DURÉE	Votre bilan de compétences dure de 15 à 24 heures et comporte 3 phases : Phase préliminaire / Phase d'investigation / Phase de conclusion
TARIFS & MODES DE FINANCEMENT POSSIBLES	75€/heure Net de taxes.
ACCESSIBILITÉ & SERVICES	Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap. Nos centres disposent de places de parking et sont accessibles en transport en commun. Ils vous proposent des espaces dédiés à la restauration du midi. D'autres solutions de restauration sont accessibles à proximité

Taux de réussite	Taux de réalisation	Entretiens à 6 mois
56 Enquêtes Terrain 13 immersions professionnelles	30 personnes accompagnées 1 abandon (raisons professionnelles)	4
Taux de satisfaction		
100 %		

CONTENUS DE LA FORMATION

Les durées, données à titre indicatif, peuvent être adaptées en fonction des acquis antérieurs des stagiaires

Phase préliminaire : Cette phase vise à :
Confirmer votre engagement dans la démarche.
Définir et analyse la nature de vos besoins
Vous informer des modalités de déroulement du bilan de compétences, des méthodes et techniques mise en œuvre.

Phase d'investigation : Cette phase a pour objectif :
D'analyser vos motivations et intérêts personnels et professionnels.
D'identifier vos compétences et aptitudes professionnelles et personnelles, et le cas échéant, d'évaluer vos connaissances générales.
De déterminer vos possibilités d'évolution professionnelle.
Votre conseiller.e va vous offrir un accompagnement dans vos réflexions, qui peut être complété par le recours à des techniques fiables (évaluations, tests, etc...) utilisés par des personnels formés et qualifiés.

Pour que votre projet soit également confronté à la réalité, vous serez amené.e.s à prendre des contacts ou à procéder à des enquêtes auprès de professionnel.le.s des secteurs et métiers envisagés.

Phase de conclusion : Cette phase va vous permettre de :
Prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation.
Recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation de votre projet professionnel, et le cas échéant de votre projet de formation.
Prévoir les principales étapes de sa mise en œuvre.
A l'issue du bilan, un document de synthèse et de résultats détaillés vous sera remis.

MODALITÉS, MOYENS, MÉTHODES PÉDAGOGIQUES	Formation en présentiel ou hybride avec distanciel Formation individualisée Bureau d'entretien Salles de formation équipées Ressources multimédia Dans le cadre de notre accompagnement, nous nous appuyons sur une démarche d'orientation professionnelle et personnelle : la démarche ADVP (Activation du Développement Vocationnel et Personnel). Cette dernière vous permettra de découvrir de nouvelles pistes professionnelles, d'ouvrir votre horizon, de comprendre ce qui vous caractérise et votre environnement, de choisir, et de décider un projet professionnel pour agir et le mettre en œuvre. Accompagnement par un.e conseiller.ère référent.e pendant toute la durée du Bilan de Compétences. Respect de la charte déontologique liée à la pratique des bilans de compétences, notamment la confidentialité des informations.
EQUIPE PÉDAGOGIQUE	CONSEILLER.ÈRE BILAN DE COMPÉTENCES RÉFÉRENT.E RESPONSABLE D'ACTIVITÉ RÉFÉRENT.E HANDICAP ET EGALITÉ FEMME HOMME ASSISTANT.E ADMINISTRATIF.VE
MODALITÉS D'ÉVALUATION	Dossier de Bilan de compétences Évaluation de l'accompagnement par le.la participant.e Planification d'un suivi post bilan Envoie d'un questionnaire un mois après le bilan Bilan à 6 mois A l'issue du bilan de compétences, une phase de suivi est organisée et répond aux objectifs suivants : Faire le point sur la mise en œuvre de votre projet Vous aider, vous conseiller en fonction des éventuelles difficultés rencontrées Favoriser la réussite de votre projet Répondre à vos demandes et besoins complémentaires

CONTACTS

Brest, Quimper, Pont-de-Buis, Châteaulin, Audierne
Finistère Nord

formation.brest@groupe-initiatives.com | 02.98.41.46.47

Finistère Sud

formation.quimper@groupe-initiatives.com | 02.98.75.01.26

Cadre légal et réglementaire

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/droit-a-la-formation-et-orientation-professionnelle/bilan-competences>

Articles L. 1233.71, L. 6313-1, L. 6313-4 et R. 6313-4 à R. 6313-8 du Code du travail.

Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au bilan de compétences des agents de l'État | LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel | Décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences

**Pour plus d'informations
contacter-nous :**

À BREST

22 rue de l'eau Blanche -29200
02 98 41 86 03

À QUIMPER

50 rue du Président Sadate - Bat F- 29000
02 98 52 09 12

